TRANSFORMATION DE LA RELATION CLIENT :

(épilogue)

Une petite avancée des patrons mais un projet néfaste pour la santé des salariés

Lille le 29/10/2015

Le projet TRC ayant amené son lot d'incompréhension de la part des salariés notamment suite aux résultats de l'enquête du cabinet APSYS demandée par le CHSCT, a conduit la direction à revoir le point des horaires et la labélisation.

Les élus *Sud* ont alerté la direction tout au long des étapes de la présentation de TRC notamment sur les différents points suivants :

- La modification des horaires et de ses conséquences sur la vie de famille des salariés.
- Une adaptation des outils permettant de délester les salariés des tâches les moins productives.
- Le rattachement d'agence qui entrainera la nomination de DA au rabais avec un niveau de contrainte de l'emploi plus élevé.
- La création d'un emploi de Conseiller Clientèle qui générera une inquiétude quant à la valorisation de leurs efforts et de leur évolution salariale sur la durée du poste, et qui laissera le métier de Conseiller Commercial sur le bord de la route.
- Le regroupement d'agences entrainant la fermeture de 14 points de vente.
- La journée continue pour les agences phares.
- une pression constante sur les salariés et une reconnaissance salariale inexistante.
- une stratégie de formation avec des objectifs imposés, qui portera préjudice aux salariés qui n'atteindrons les critères exigés.

Ces évolutions entraineront inéluctablement un mode de fonctionnement délétère pour les salariés afin de rester dans la course du « toujours plus ».

Les élus *Sud* s'inquiètent sur le devoir de l'employeur d'adapter le travail aux salariés et non l'inverse
Ce projet TRC reste dans le domaine du travail prescrit et aura indéniablement un impact sur les conditions de travail et par conséquent sur la santé des salariés.
Sud restera vigilant sur les risques psychosociaux engendrés par la mise en place de TRC et doute de la capacité de l'employeur et de sa volonté à vouloir limiter ces risques.

La dernière communication de la CGC montre à quel point, ce syndicat corporatiste veut faire cavalier seul et établit sa stratégie pour les élections professionnelles de mars 2016 sans nul doute avec un allié de poids : La direction !
Ce syndicat, trop souvent **aux ordres** des patrons, **renie même l'accord**, toujours en vigueur, qu'il a signé en 2007, et que ***Sud*** n'a pas voulu signer, relatif à l'organisation du temps de travail qui fixe les horaires de travail des salariés en agence entre 8 heures et 18h30 et 19 heures pour la BDR.
Nous en voulons pour preuve, à l'instar des 6 autres organisations syndicales que composent la NFE qui ont eu une posture unanime sur le vote négatif de ce projet en CHSCT et en CE, **la CGC n'a pas voté défavorablement TRC**.

Sud-Solidaires remercie l'ensemble des salariés de la CENFE pour leur implication et leur mobilisation forte face au projet TRC que nos patrons voulaient imposer à notre réseau en catimini.

Sud-Solidaires sera toujours le socle des valeurs démocratiques et de résistance auprès des salariés.